



**ALGEMENE UNIE DER VERPLEEGKUNDIGEN VAN BELGIË vzw.**

**UNION GENERALE DES INFIRMIER(E)S DE BELGIQUE asbl.**

**ALLGEMEINER KRANKENPFLEGEVERBAND BELGIENS vog.**

Bruxelles, le 19 mai 2020

À l'attention de Madame la Première ministre  
de Mesdames et Messieurs les Ministres  
de Mesdames et Messieurs les Parlementaires

**Notre référence :** 2020/28/19 -05/WD/DS

**Objet :** Fonds blouses blanches

Madame la Première Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Le 31 octobre 2019, le Parlement a approuvé dans le cadre des crédits provisoires un amendement visant à créer un fonds « blouses blanches ». La loi 714 adoptée le 21 novembre 2019 confirme cet amendement. Pour 2019, ce fonds représente un montant de 67 millions d'euros, période pour laquelle il a été alloué par le biais des Fonds Maribel Social. À compter de 2020, le but est que le fonds blouses blanches soit alimenté à concurrence d'un montant récurrent de 402 millions d'euros.

Ce « fonds blouses blanches » a été affecté au personnel soignant afin de répondre à un besoin croissant, présent depuis déjà longtemps. L'UGIB soutient ses objectifs, car il peut permettre d'augmenter l'effectif et les compétences au chevet du patient, d'améliorer les conditions de travail et d'accroître l'attrait de la profession d'infirmier. Ce fonds est en effet nécessaire pour soutenir tous les infirmiers et les infirmières et leur permettre de fonctionner et d'exécuter leurs tâches « quotidiennes » dans le secteur des soins de santé. Le fonds blouses blanches est totalement distinct et indépendant des budgets prévus pour faire face à la pandémie de coronavirus.

Alors que le métier d'infirmier était déjà en difficulté avant la crise du coronavirus, l'ampleur et l'impact de cette dernière sont encore inconnus pour les infirmiers. Les conséquences à long terme sur la santé se feront certainement sentir. Il convient de ne pas minimiser ni négliger la nécessité d'utiliser ce fonds pour soutenir la profession d'infirmier. Des études récentes telles que celle du KCE sur la « Dotation infirmière pour des soins (plus) sûrs dans les hôpitaux aigus » (Rapport KCE 325A) et celles menées par l'Université d'Anvers (COVID nursing team readiness study) et par l'UCL & SIZ-nursing (Impact of the Covid-19 epidemic on nurses' working conditions and burnout in Belgium) mettent également ces besoins en évidence.

L'UGIB regrette qu'après six mois, le Parlement n'ait toujours pas statué sur une affectation concrète de ces ressources. L'UGIB prie instamment le Parlement fédéral de prendre les décisions qui s'imposent et d'intégrer structurellement au financement des hôpitaux la partie de ce fonds qui est réservée aux hôpitaux selon la clé de répartition établie et, par la même occasion, d'affecter la partie restante aux soins à domicile. Fin janvier, le Conseil fédéral des Établissements hospitaliers avait déjà recommandé l'allocation des 400 millions d'euros pour 2020 par l'intermédiaire du Budget des Moyens Financiers (BMF). L'UGIB réitère son soutien à l'avis du Conseil fédéral des Établissements hospitaliers du 30 janvier 2020 (avis FRZV/D/502-2) concernant la création du fonds blouses blanches. Parallèlement à la part impartie aux soins à domicile, l'intégration des ressources pour les hôpitaux par le biais du BMF est la décision la plus logique et la plus judicieuse.

Nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Daniel Schuermans  


Daniel Schuermans  
Vice-président AUVB-UGIB-AKVB



Paul Sonkes  
Président AUVB-UGIB-AKVB

